



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2964

30 novembre 1990

FRANCAIS

---

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 2964e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 30 novembre 1990, à 11 h 30

Président : M. PICKERING

(Etats-Unis d'Amérique)

Membres : Canada  
Chine  
Colombie  
Côte d'Ivoire  
Cuba  
Ethiopie  
Finlande  
France  
Malaisie  
Roumanie  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Union des Républiques  
socialistes soviétiques  
Yémen  
Zaïre

M. FORTIER  
M. JIN Yongjian  
Mme CASTAÑO  
M. ANET  
M. MORENO FERNANDEZ  
M. HAGOSS  
M. TORNUDD  
M. ROCHEREAU DE LA SABLIERE  
M. REDZUAN  
M. FLOREAN  
  
M. Sir David HANNAY  
  
M. VORONTSOV  
M. AL-ASHTAL  
M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 11 h 50.

#### DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de passer à l'adoption de l'ordre du jour, qu'il me soit permis de dire que je suis heureux de vous voir tous occuper vos sièges à nouveau. Comparativement parlant, je suis quelque peu déçu de notre auditoire d'aujourd'hui. Cependant, je sais que nous saurons nous acquitter tout aussi rigoureusement de la tâche qui nous attend.

J'aimerais vous remercier tous d'avoir collaboré avec le Président hier, et il m'a demandé tout particulièrement de vous transmettre, ainsi qu'à vos ministres, ses remerciements.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

#### LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

##### RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE D'OBSERVER LE DEGAGEMENT (S/21950 et Corr.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour la période allant du 22 mai 1990 au 23 novembre 1990 (S/21950 et Corr.1). Les membres du Conseil sont également saisis d'un projet de résolution publié sous la cote S/21972, qui a été établi au cours des consultations du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Canada, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Malaisie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yémen, Zaïre

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a eu 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 679 (1990).

A propos de la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :

"Comme on le sait, il est dit au paragraphe 23 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (S/21950 et Add.1) que

'Malgré le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation demeure potentiellement dangereuse dans tout le Moyen-Orient et elle risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement d'ensemble couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient.'

Cette déclaration du Secrétaire général reflète les vues du Conseil de sécurité."

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 55.